

République Française
Département des Côtes d'Armor

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 14 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Marine DESPRAT, Florian RESLOU.

Absents : Sandie LEBIGUE, Anthony DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Jacques CARNET.

23/09/2021 - 01	LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2021
------------------------	--

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021.

23/09/2021 - 02	REVITALISATION URBAINE : POINT SUR L'ACQUISITION DE LA MAISON LEROY 3.1 - Acquisitions
------------------------	---

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du dossier « revitalisation urbaine » et acquisition du bien des époux Leroy.

- Monsieur et Madame Leroy ont contresigné la proposition d'achat émise conjointement par la commune d'Yvignac-La-Tour et l'EPF pour un montant de 130.000€ net vendeur, dont 1€ à la charge de la commune dans le cadre du démembrement de propriété, le 7 septembre courant.
- La convention de financement entre la commune, l'EPF et l'Etat, au titre du Fonds Friches France Relance, a été signée en date du 23 août 2021 pour un montant de 200.000€.
- Ce dossier rentre désormais dans sa phase plus opérationnelle. Les sondages en vue de la dépollution et les premiers diagnostics immobiliers devant être réalisés fin septembre/début octobre 2021.

Le Conseil Municipal PREND acte de l'avancement de ce dossier.

23/09/2021 - 03	DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL 7.1 – Décisions budgétaires
------------------------	--

Il est rappelé ici que, durant la période estivale, des travaux de rénovation énergétique ont été effectués sur le groupe scolaire. Une des entreprises intervenantes a commis une erreur de taux de TVA sur ses devis, et par là même sur ses factures. Un taux de TVA de 20% aurait dû être appliqué en lieu et place d'un taux à 10%. En conséquence, une facture rectificative a été émise d'un montant de 2939.29€. Entraînant ainsi un dépassement de crédit à l'opération n°22 « Ecole ».

Il convient donc de prendre une décision modificative afin d'augmenter les crédits affectés à l'opération sur le budget principal.

	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	
	↓ Crédits	↑ Crédits
Eglise (opération 21)	2000	2000
Ecole (opération 22)	2000	2000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°3 au budget principal.

23/09/2021 - 04

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARISATION ET DE CANTINE
D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ EN CLASSE ULIS À PLÉNÉE-JUGON**

8.2 – Aide sociale

Il est rappelé que, par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a pris acte de son obligation de prendre en charge les frais de scolarisation d'un enfant habitant sur la commune, scolarisé en classe ULIS à Plénée-Jugon.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal avait accepté la prise en charge par la commune des frais de cantine scolaire pour cet élève, à hauteur de la différence de tarification appliquée par la commune de Plénée-Jugon pour les élèves résidant hors commune, soit 0.83 € par repas (98,77€ pour l'année 2020/2021).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND acte de la participation de la commune d'Yvignac-la-Tour aux frais de fonctionnement de l'école de Plénée-Jugon pour l'élève concerné;**
- **RENOUVELLE sa participation aux frais de cantine scolaire, pour un montant de 0.83 € par repas. Un récapitulatif des repas pris par l'élève a été transmis par la commune de Plénée-Jugon. La participation sera versée directement à la famille.**
- **DONNE son accord de principe tacitement reconductible, et sous réserve d'information préalable, pour la prise en charge des frais de scolarisation pour tout élève Yvignacais en classe ULIS scolarisé en dehors de la commune.**

23/09/2021 - 05

ORGANISATION DU TRAVAIL : PASSAGE AUX 1607 HEURES

4.1 : Personnel titulaires et stagiaires de la fonction publique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les changements d'organisation du temps de travail qui interviendront à compter du 1^{er} janvier 2022.

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1607 heures pour un équivalent temps plein. Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique a mis un terme à cette dérogation à l'application des 1607 heures à compter de 2022.

En effet, l'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :

- La mise en place obligatoire des 1607 heures au sein des collectivités;
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Préalablement, des entretiens avec tous les agents de la commune ont été réalisés par Monsieur Le Maire et la Secrétaire Générale. Chaque agent ayant ensuite signé individuellement son planning pour l'année civile 2022. Ces derniers ont été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion 22.

Il conviendra donc, après avis du Comité Technique (fin septembre 2021), lors du prochain Conseil Municipal, d'entériner ce passage aux 1607 heures par délibération.

Le Conseil Municipal PREND acte du prochain changement dans l'organisation du temps de travail.

Question diverses :

- Information sur le bureau de poste : Monsieur le Maire indique avoir reçu un responsable de La Poste sur l'avenir du bureau de Poste de la commune. La personne qui gère actuellement le guichet et la distribution du courrier, quittera ses fonctions courant novembre. Une réflexion est donc en cours sur les modalités de service postal suite à ce départ. Une nouvelle rencontre aura lieu avec Le Conseil Municipal concomitamment à la prochaine séance.
- Point sur les travaux durant la période estivale : Messieurs Leslé et Haguët, adjoints, expose au Conseil les travaux réalisés durant l'été, et en cours :
 - Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire sont achevés
 - Les travaux de rénovation de l'appartement au dessus de La Poste sont actuellement à l'arrêt, suite à un problème d'approvisionnement en huisseries.
 - Les travaux sur les réseaux d'eau potable derrière l'église sont achevés.
 - Les travaux route de Dinan ont commencé et se poursuivent, avec l'entreprise Eurovia, sur les réseaux d'eau potable. Ceux-ci nécessitent une déviation par la rue du 19 mars 1962, et peuvent entraîner quelques coupures d'approvisionnement. Suivra ensuite une phase d'effacement des réseaux rue Mathurin Monier, réalisé par l'entreprise Sturno pour le compte du SDE 22.
 - L'entreprise Satec est également en train d'intervenir sur le réseau d'eau potable à Trélée.
 - Enfin, plusieurs chemins ruraux ont été rénovés durant cette période.

- Retour sur la journée citoyenne : environ 25 personnes, citoyens et élus, ont participé à cette journée, dont le but était de récolter un maximum de déchets sur des zones réparties aux alentours du bourg. Un pot de remerciement a conclu cette matinée.
- Enquêtes publiques : une enquête publique est en cours actuellement quant aux modifications du PLUiH. Une seconde enquête publique est diligentée depuis le 23 septembre 2021 relative à la création d'une ligne électrique sous-terrainne entre Rophemel et Sévignac. Le registre des observations sera ouvert en Mairie du lundi 04 octobre au vendredi 22 octobre 2021.
- Avenir des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) : Monsieur le Maire indique que le lundi 27 septembre 2021, devrait être décidé en Conseil Communautaire si l'exercice de la compétence des ALSH sera exercé uniquement par les communes ou par Dinan Agglomération, du fait de l'obligation d'uniformisation de cette dernière.
- Repas de aînés : le repas des aînés aura lieu le samedi 20 novembre 2021 au restaurant des Templiers. Un courrier sera prochainement envoyé en ce sens. Les élus proposeront d'aller chercher toutes les personnes qui ne seraient pas en mesure de se rendre seules à ce moment convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
 Pour expédition conforme,
 Le Maire,
 Jean-Luc BOISSEL

Délibération transmise en Préfecture
 et affichée le
 Le Maire,
 Jean-Luc BOISSEL

